

La qualité des eaux littorales de la Baie du Mont Saint-Michel au cœur des réflexions de l'Assemblée Permanente des Présidents des CLE de Bretagne

La Commission Locale de l'Eau (CLE) qui pilote le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) des Bassins Côtiers de la région de Dol de Bretagne est membre de l'Assemblée Permanente des Présidents des CLE de Bretagne (APPCB) depuis 2011. Le 28 mars 2019, l'assemblée générale de l'APPCB s'est tenue à la Maison de la Baie au Vivier sur mer. Une visite de terrain sur le thème de la bactériologie et des enjeux littoraux était ensuite organisée sur le Port mytilicole du Vivier/Cherrueix.



L'APPCB réunit tous les présidents de CLE de Bretagne. Elle permet à ses membres de participer à la gouvernance régionale dans le domaine de l'eau et des milieux aquatiques, de mutualiser les connaissances et de favoriser l'échange d'expériences www.appcb.fr.

Les professionnels conchylicoles de la baie présents à la visite du Port mytilicole du Vivier/Cherrueix ce 28 mars, ont exprimé leurs besoins et attentes en termes de qualité bactériologique des eaux littorales de la Baie du Mont Saint-Michel. L'ACCETEM (Association de Concertation et de Communication Economique de la Terre et de la Mer) qui depuis 2006 regroupe agriculteurs, conchyliculteurs et pêcheurs a été saluée comme une des spécificités du territoire. Cette association a pour objectif de maintenir ces trois professions en Baie du Mont Saint-Michel et en Baie de Cancale tout en protégeant l'environnement et l'espace de vie de chacun.

Christophe FAMBON et Elodie BOUCHER, respectivement président et animatrice-coordinatrice de la CLE du SAGE ont explicité les démarches engagées localement en faveur de l'amélioration de la qualité des eaux littorales : **amélioration des systèmes d'assainissement, optimisation d'un protocole d'alerte en cas de dysfonctionnement, communication auprès des agriculteurs pour améliorer les pratiques...** permettant à terme

d'assurer le maintien et la pérennisation des usages et activités économiques tels que la conchyliculture, la pêche professionnelle, la pêche à pied ou encore la baignade en Baie du Mont Saint-Michel.

Ces actions d'identification et de réduction des sources de pollution bactériologique sur les fleuves côtiers de la région de Dol de Bretagne s'inscrivent plus globalement dans une **étude des profils de vulnérabilité conchylicole et des zones de pêche à pied en Baie du Mont Saint-Michel que mène actuellement par l'association Inter-SAGE de la Baie du Mont Saint-Michel**. Le cabinet d'étude DMEAU chargé de cette étude a dressé l'inventaire des sources potentielles de pollution microbienne susceptibles de toucher les zones de production conchylicole et les zones de pêche à pied (assainissement collectif et non collectif, pratiques agricoles, ...). L'étude devra ensuite proposer des actions correctives et préventives afin de limiter les risques de pollution. Enfin, un plan de gestion de crise devra permettre en cas de pollution avérée d'alerter au plus vite les élus et les professionnels pour qu'ils prennent les mesures nécessaires.

En Ille-et-Vilaine, un protocole d'alerte sanitaire mis en place par les services de l'Etat (DDTM 35) existe depuis 2016. Celui-ci permet aux communes ou syndicats d'assainissement de donner l'alerte au plus vite à différents partenaires (police de l'eau de la DDTM 35, Agence Régionale de Santé, Ifremer) en cas de pollution liée à un dysfonctionnement d'un système d'assainissement collectif susceptible d'avoir un impact sanitaire sur les usages sensibles de la Baie du Mont Saint-Michel.

Une version améliorée du protocole incluant un nombre plus important de communes (actuellement seules les communes situées en front de mer sont signataires), les exploitants des systèmes d'assainissement ainsi que le Comité Régional de la Conchyliculture Bretagne Nord est en cours de signature.



Le SBCDol lance une étude de faisabilité pour la restauration du cours d'eau sur le site de Carfantin à Dol de Bretagne

Le Syndicat des Bassins Côtiers de la région de Dol de Bretagne (SBCDol) a missionné le bureau d'étude FISH-PASS pour réaliser une étude d'aménagement hydraulique sur le secteur de Carfantin situé à Dol-de-Bretagne. Le site présente un moulin aujourd'hui abandonné et implanté sur le Guyoult, petit fleuve côtier de la Baie du Mont Saint-Michel. Afin d'appréhender au mieux le site d'étude, une première réunion de terrain s'est tenue le 17 avril 2019 en présence des propriétaires riverains de Carfantin.



Par le passé, le Guyoult a été détourné de son cours initial afin de faire fonctionner le moulin de Carfantin (minoterie et approvisionnement en électricité du quartier de Carfantin).

Aujourd'hui le site présente deux problématiques auxquelles l'étude devra répondre :

- Des dysfonctionnements écologiques : on constate des obstacles à la continuité écologique sur le cours d'eau ainsi qu'une uniformisation des habitats aquatiques.
- Des dysfonctionnements hydrauliques : il existe un risque d'inondation sur ce secteur.

Le projet consiste à restaurer le cours d'eau dans son tracé originel et à rétablir la continuité écologique. Le rétablissement de la continuité écologique sur les cours d'eau consiste à permettre la « circulation des poissons migrateurs et le transport suffisant des sédiments », en particulier pour l'anguille, espèce migratrice emblématique en voie de disparition sur le territoire. Certains ouvrages hydrauliques constituent en effet des obstacles infranchissables pour les organismes aquatiques qui doivent pourtant pouvoir circuler librement afin d'accéder aux zones indispensables à leur reproduction, leur croissance ou encore leur alimentation, et ce de la mer aux rivières lorsqu'il s'agit des grands migrateurs.

Dans un second temps, des solutions techniques concrètes répondant à ces problématiques tout en prenant en compte les usages liés au site (randonnée, pêche, pompage...) doivent être proposées en concertation avec les propriétaires riverains.

La réunion de terrain du 17 avril 2019 avait pour objectif d'appréhender au mieux le site d'étude de Carfantin puis de présenter plusieurs scénarii possibles d'aménagements. Etaient présents, les élus du SBCDol, les partenaires techniques du projet ainsi que les propriétaires riverains qui avaient bien voulu répondre présent.



Un des scénarios proposés a fait le plus consensus dans l'assemblée. Celui-ci fera l'objet d'une présentation détaillée par le bureau d'étude avant l'été. La validation finale, en concertation avec les propriétaires, est prévue pour fin 2019.

Les travaux seront ensuite menés sur la base du volontariat des propriétaires riverains du cours d'eau sous la maîtrise d'ouvrage du SBCDol. Ils s'inscrivent dans le cadre du programme d'action du Contrat Territorial coordonné par le SBCDol dont la finalité est de restaurer la qualité des cours d'eau et des milieux aquatiques sur les bassins versants côtiers de la région de Dol de Bretagne.



Ouverture d'une enquête publique dans le cadre du Contrat Territorial Milieux Aquatiques des bassins côtiers de la région de Dol-de-Bretagne

Une enquête publique est ouverte du 27 mai au 27 juin 2019 en vue d'obtenir la Déclaration d'Intérêt Général et l'autorisation environnementale pour la restauration et l'entretien des cours d'eau, dans le cadre du Contrat Territorial Milieux Aquatiques des bassins côtiers de la région de Dol-de-Bretagne.



Les cours d'eau côtiers de la région de Dol-de-Bretagne constituent un patrimoine important permettant de nombreux usages économiques et de loisirs. Toutefois, il n'en demeure pas moins que leur fonctionnement doit être amélioré.

Le Syndicat des Bassins Côtiers de la région de Dol de Bretagne (SBCDol) a élaboré un programme d'action sur les milieux aquatiques de ses bassins versants dans le cadre d'un Contrat Territorial proposé par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne. Ce programme qui comporte **39 sites d'actions prioritaires pour les 6 ans à venir (2019 – 2024)**, a été validé par la Commission Locale de l'Eau du SAGE et le SBCDol le 23 avril 2018. Il a pour objectif de préserver et d'améliorer la qualité des cours d'eau et des milieux aquatiques du territoire.

Les actions peuvent concerner :

- L'entretien de cours d'eau (écoulement des eaux, entretien des berges, des zones humides et de la ripisylve) ;
- La restauration des milieux aquatiques (pose de clôtures et abreuvoirs, plantation de ripisylve, protection de berges, lutte contre les espèces invasives...),
- ...

Elles permettront également de répondre aux enjeux du territoire qui ont été identifiés dans le SAGE : amélioration de la qualité des eaux littorales pour le maintien des activités de loisirs (pêche à pied, baignade, etc) ou professionnelles (conchyliculture, etc) ; soutien des besoins en eau pour l'alimentation en eau potable etc...

L'enquête publique, ouverte du lundi 27 mai 2019 (9h00) au jeudi 27 juin 2019 inclus (17h00), concerne les 39 communes des bassins versants côtiers de la région de Dol de Bretagne. Elle vise à obtenir une Déclaration d'Intérêt Général et une autorisation environnementale afin d'autoriser le SBCDol à réaliser les travaux envisagés dans le cadre du Contrat Territorial Milieux Aquatiques des bassins côtiers de la région de Dol-de-Bretagne.

Qu'est-ce que la Déclaration d'Intérêt Général (DIG) ?

La DIG est une procédure instituée par la loi sur l'eau de 1992 qui permet à un maître d'ouvrage d'entreprendre l'étude, l'exécution et l'exploitation de tous travaux, ouvrages et installations présentant un caractère d'intérêt général ou d'urgence, visant l'aménagement et la gestion de l'eau (art. L211-7 du code de l'environnement).

La DIG permet notamment d'accéder aux propriétés privées riveraines des cours d'eau, de légitimer l'intervention des collectivités publiques sur des propriétés privées avec des fonds publics...

Elle permettra au SBCDol de proposer et de réaliser des travaux pour le compte des propriétaires privés dans le cadre du programme d'action validé. Cela n'exonère en rien les responsabilités des différents acteurs pouvant intervenir au titre du droit existant, et notamment les riverains en vertu de leur statut de propriétaire (art. L.215-14 du code de l'environnement) ou leur association syndicale, le Préfet en vertu de son pouvoir de police des cours

d'eau non domaniaux (art. L.215-7 du code de l'environnement) et le maire au titre de son pouvoir de police administrative générale (art. L.2212-2 5° du code général des collectivités territoriales).

Qu'est-ce que l'autorisation environnementale ?

Toute personne qui souhaite réaliser un projet ayant un impact direct ou indirect sur le milieu aquatique (cours d'eau, lac, eaux souterraines, zones inondables, zones humides...) doit soumettre ce projet à l'application de la Loi sur l'eau (dossier de Déclaration ou d'Autorisation). Le dépôt d'un dossier "loi sur l'eau" relevant du régime d'autorisation environnementale dans le cadre du Contrat Territorial Milieux Aquatiques vise à obtenir l'accord de l'Administration pour la réalisation de toute Installation, Ouvrage, Travaux ou Activités (I.O.T.A) ayant un impact direct ou indirect sur le milieu aquatique (art. R214-6 du code de l'environnement).

L'avis et le dossier d'enquête publique sont consultables sur www.sage-dol.fr ou www.ille-et-vilaine.gouv.fr/ep-loisurleau

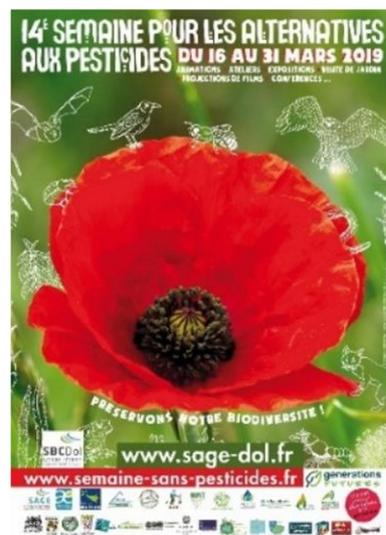
Les pièces du dossier de demande de Déclaration d'Intérêt Général et d'autorisation sont mises à disposition du public, pendant toute la durée de l'enquête, hors jours fériés, aux heures et jours habituels d'ouverture en mairie de Bager-Pican (siège de l'enquête), Plerguer et Roz-sur-Couesnon.



Succès grandissant pour la 2^{ème} édition de la Semaine pour les alternatives aux pesticides sur les bassins côtiers de la région de Dol-de-Bretagne !

La Semaine pour les alternatives aux pesticides (SPAP) s'est déroulée sur les Bassins Côtiers de la région de Dol-de-Bretagne du 16 au 31 mars 2019. Cet événement national et international a pour objectif de sensibiliser le public sur les dangers sanitaires et environnementaux des pesticides ainsi que de promouvoir toutes les alternatives qui existent en agriculture, au jardin, pour les collectivités comme pour les consommateurs.

Pour sa 14^{ème} édition, la SPAP mettait à l'honneur le thème de la Biodiversité. Elle s'inscrivait également dans une actualité riche puisque depuis le 1er janvier 2019, la loi Labbé interdit aux particuliers et notamment aux jardiniers amateurs, de détenir et d'utiliser des pesticides chimiques.



La Commission Locale de l'Eau (CLE) chargée de la mise en œuvre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) des Bassins Côtiers de la région de Dol-de-Bretagne s'est fixée comme priorité de réduire l'usage des pesticides afin d'améliorer la qualité de l'eau des rivières se déversant dans la Baie du Mont Saint-Michel. 700 km de cours d'eau et canaux sont concernés sur un bassin versant représentant 451 km². Ainsi, la SPAP invite chacun à se rendre acteur du zéro pesticide pour préserver la biodiversité et un bien commun indispensable à la vie : l'Eau.

En tant que structure porteuse de la CLE du SAGE, le Syndicat des Bassins Côtiers de la région de Dol-de-Bretagne (SBCDol) coordonne et assure la communication globale de l'événement. Son rôle est également de rechercher de nouveaux partenariats et d'organiser certaines animations.

Pour la deuxième année consécutive, les partenaires de la CLE et du SBCDol (collectivités, associations...) se sont fortement mobilisés pour faire vivre l'événement. Une vingtaine de manifestations gratuites ont ponctué cette quinzaine : ateliers, animations, expositions, visite de jardin, conférences, collectes de produits phytosanitaires, projections de films suivies de débats... sur les communes de Dol-de-Bretagne, Baguer-Pican, Epiniac, Cancale, Le-Vivier-sur-mer, Plerguer, Mesnil-Roc'h (St-Pierre-de-Plesguen), Pleine-Fougères et Roz-sur-Couesnon.



La Fête du Printemps organisée le 17 mars à Dol-de-Bretagne, qui marquait le lancement de la SPAP, a constitué le temps fort de l'événement. On pouvait y apprendre les méthodes de jardinage au naturel, comment valoriser la biodiversité, réduire ses déchets et participer à la préservation de l'eau. Environ 850 personnes ont fréquenté les différents stands et animations qui prenaient place dans les Halles – Place Chateaubriand : ateliers, bar à eau, expositions, visites pédagogiques... La Caravane Main Verte, camion itinérant avec sa panoplie d'outils pédagogiques (matériel de jardinage, broyeur à végétaux, maquettes, ouvrages sur le jardinage...), a attiré de nombreux visiteurs en quête de nouvelles pratiques de jardinage respectueuses de l'environnement.

L'ensemble des conseils et solutions pour jardiner sans pesticides sont disponibles sur le site www.jardiner-autrement.fr ou www.jardineraunaturel.org



Besoin d'infos, remarques à apporter, contactez-nous :

Commission Locale de l'Eau du SAGE des Bassins Côtiers de la région de Dol de Bretagne
Syndicat des Bassins Côtiers de la région de Dol-de-Bretagne (SBCDol)
1 avenue de la Baie – Parc d'activités Les Rolandières 35120 DOL DE BRETAGNE
Tél : 02.57.64.02.54 - contact@sage-dol.fr

Retrouvez toutes les informations et l'actualité du SAGE des Bassins Côtiers de la région de Dol de Bretagne et du SBCDol sur www.sage-dol.fr